Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290621-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/29/06/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît ***à partir de 19h52***, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

21- REPRISE DE 14 CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON AU VIEUX CIMETIÈRE

La commune de Gourin a constaté en 2024 que plusieurs concessions perpétuelles situées dans le vieux cimetière se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Afin de remédier à cette situation et de permettre la reprise des emplacements délaissés, une procédure de reprise de concessions prévue aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales a été engagée le 26 septembre 2024, concernant 14 concessions.

La procédure ayant été menée à son terme conformément à la réglementation, il appartient aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur la reprise desdites concessions, en vue de permettre à Madame la Maire de prendre les arrêtés individuels correspondants.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290621-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 ;
- L'avis à la population affiché le 22 août 2024 à la porte de la mairie et informant du constat d'abandon projeté ;
- La publication de cet avis sur le site internet de la commune le 23 août 2024 ;
- L'invitation de la presse en date du 23 août 2024 ;
- Les photographies établies par le policier municipal attestant de ces mesures de publicité ;
- Les courriers adressés en recommandé avec accusé de réception le 21 août 2024 aux concessionnaires identifiés ;
- Le procès-verbal de premier constat d'abandon dressé le 26 septembre 2024 concernant 14 concessions ;
- L'affichage du procès-verbal du 26 septembre 2024 sur les trois panneaux des deux cimetières et à la porte de la mairie le 26 septembre 2024, pour une durée d'un mois (photographies établies par le policier municipal) ;
- La publication du procès-verbal sur le site internet de la commune le 27 septembre 2024 ;
- La notification individuelle effectuée à Monsieur POULIQUEN Noël le 30 septembre 2024, celui-ci s'étant présenté lors du constat ;
- Le certificat de retrait du procès-verbal du 26 septembre 2024 intervenu le 28 octobre 2024, après une durée de 15 jours ;
- Le réaffichage du procès-verbal du 26 septembre 2024 le 13 novembre 2024 pour une durée d'un mois sur les panneaux des cimetières et à la porte de la mairie ;
- Les photographies établies par le policier municipal attestant de cet affichage ;
- Le retrait de cet affichage le 13 décembre 2024 après une durée de 15 jours ;
- Le nouvel affichage du procès-verbal du 26 septembre 2024 le 30 décembre 2024 pour une durée d'un mois (photographies à l'appui) ;
- Le second procès-verbal de constat d'abandon dressé le 27 janvier 2026 visant les 14 concessions ;
- La notification effectuée le 26 janvier 2026 à Monsieur POULIQUEN Noël;
- La parution dans la presse les 30 et 31 janvier 2026 ;
- La publication sur le site internet de la commune le 30 janvier 2026 ;
- Les plaquettes apposées sur les concessions mentionnant la procédure de reprise, maintenues jusqu'à l'issue de la procédure ;
- L'affichage sur les trois panneaux des deux cimetières, certifié par le policier municipal le 5 février 2026.
- Le retrait de l'affichage le 7 mars 2026,

CONSIDÉRANT :

- Que les concessions concernées ont une durée supérieure à 30 ans et ont fait l'objet de deux constats d'abandon dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
- Que les obligations d'entretien incombant aux concessionnaires et à leurs ayants droit n'ont pas été respectées ;
- Que cette situation porte atteinte au bon ordre, à la dignité et à la décence du cimetière ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290621-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

- Qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions suivantes :
  - Concession 0033- Emplacement AC.B-0041 Madame LE DIGOU épouse DE VAYSSE François
  - Concession 0060- Emplacement AC.B0144 Monsieur CANAFF Jean
  - Concession 67- Emplacement AC.B-0160 Madame Veuve BEHEREC Yves
  - Concession 0084- Emplacement AC.C-0006 Monsieur HENAFF Julien
  - Concession 0091- Emplacement AC.C-0013 BOMIn/POULIQUEN/GLED Madame LE FOLL Françoise (ascendants POULIQUEN)
  - Concession 0094- Emplacement AC.C0016 Monsieur RAOUL François
  - Concession 0097- Emplacement AC.C-0021 Famille LAMY
  - Concession 0011- Emplacement AC.B-0013 concessionnaire inconnu
  - Concession 00180- Emplacement AC.D-0014 Monsieur RUFFEL Louis
  - Concession 00200- Emplacement AC.D-0060 Monsieur CLOAREC François
  - Concession 00224- Emplacement AC.D-0147 Madame TROLES Louise veuve RIVOAL Yves Marie
  - Concession 00229- Emplacement AC.D-158 Madame ROBIN Marie-Thérèse
  - Concession 00230- Emplacement AC.D-0159 Madame LAUNAY Isabelle
  - Concession 00303- Emplacement AC.E-0261 Mesdames LANNEVAL Marie-Anne et Marie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la reprise des 14 concessions funéraires en état d'abandon listées ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre les arrêtés individuels de reprise correspondants ;

DIT que les terrains ainsi libérés seront réaffectés à de nouvelles concessions funéraires ;

CHARGE Madame la Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les travaux de reprise et les opérations d'exhumation seront inscrits au budget 2026, le cas échéant par décision modificative.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.